

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE
CORSE**

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2017
27 ET 28 AVRIL 2017**

N° 2017/O1/025

MOTION

- DEPOSEE PAR : M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

- OBJET : CENTRE DE VACANCES « LES ISLES » DE TAGLIU ISULACCIU. AVENIR DE L'ENGAGEMENT DU GROUPE PRO BTP.

CONSIDERANT la délibération N° 05/152 du 25 juillet 2005 par laquelle l'Assemblée de Corse a approuvé la convention relative au financement des travaux de mise en conformité et de rénovation du centre de vacances « Les Isles » de Tagliu Isulacciu,

CONSIDERANT que cette convention qui impliquait la Collectivité territoriale de Corse (CTC), le Conseil général de Haute-Corse et l'association Vacances Léo Lagrange (VLL), était fondée sur l'intérêt à maintenir l'activité du centre en raison de ses retombées économiques importantes,

CONSIDERANT le fort investissement de la Collectivité territoriale de Corse dans le projet,

CONSIDERANT que l'engagement du groupe Pro BTP, groupe paritaire à but non lucratif et professionnel, de protection sociale du Bâtiment et des Travaux publics (BTP), permet de garantir la commercialisation d'un certain nombre de nuitées par an sur trente semaines au profit de vacanciers, salariés ou retraités du secteur du BTP, bénéficiant d'un tarif préférentiel dans le cadre du tourisme social,

CONSIDERANT que la commercialisation des séjours du centre est faite par la société TOURISTRA,

CONSIDERANT que le groupe Pro BTP assure aujourd'hui 80 000 nuitées sur 121

000 annuelles, ce qui contribue à consolider l'activité du centre de vacances,
CONSIDERANT que l'engagement liant les sociétés TOURISTRA VACANCES et le groupe PRO BTP pour l'exploitation du « Village des isles » de Tagliu Isulacciu, arrive à expiration en octobre 2017,

CONSIDERANT que le village emploie directement 125 personnes sur cinq mois et indirectement plusieurs sous-traitants ; ce sont en tout plus de 400 emplois directs ou induits qui seraient menacés si le village de vacances n'obtenait pas l'assurance du renouvellement de l'accord qui engage le groupe Pro BTP,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME que le retrait du groupe Pro BTP pourrait avoir un impact économique catastrophique sur la microrégion, sur les emplois et sur les entreprises sous-traitantes du centre.

REAFFIRME son attachement à la pérennisation de l'activité du centre de vacances « Les Isles » de Tagliu Isulacciu.

DEMANDE au groupe Pro BTP d'exprimer rapidement ses intentions de reconduire, ou non, son engagement en faveur du centre.

DEMANDE que toutes les parties concernées, collectivités, groupe Pro BTP, société TOURISTRA et les partenaires sociaux se réunissent très prochainement afin de définir une stratégie commune pour sécuriser l'activité du centre.

MANDATE le Président de l'Assemblée de Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse pour effectuer toutes les démarches nécessaires, contribuant à assurer l'avenir du centre de vacances.